ENTOMOLOGIE.

OBSERVATIONS A PROPOS DU BOMBYX CYNTHIA.

Dans la réunion de la Société Linnéenne du Nord de la France, qui a eu lieu le 14 octobre dernier, une discussion intéressante s'est engagée entre plusieurs membres, au sujet de l'interprétation à donner à l'article 2 des statuts organiques de la Société.

Cet article est ainsi conçu :

« La Société a pour but:

» 1° De répandre le goût des sciences naturelles, et d'en faciliter » les progrès, par tous les moyens possibles ;

» 2° D'explorer tous les pays qu'elle embrasse, sous les rapports » zoologique, botanique et géologique ;

» 3° De réunir tous les matériaux nécessaires pour former une » Faune, une Flore et une histoire géologique du pays ;

» Et 4° De recueillir tous les produits naturels du pays, pour » une collection locale. »

Il est évident, d'après les trois derniers paragraphes de l'article 2, que la Société Linnéenne, ainsi que l'indique sa qualification *du Nord de la France*, doit s'occuper, avant tout, et d'une manière presque exclusive, des produits naturels renfermés dans la zône des cinq départements de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord, qui composent sa circonscription.

Mais il n'en reste pas moins évident pour cela, et je

Numérisé par Google

crois partager l'opinion de la plupart des membres de la Société, que le premier paragraphe de ce même article 2 assigne une extension beaucoup moins restreinte à l'interprétation du réglement, puisque ce paragraphe tend, au contraire, à répandre le goût des sciences naturelles et à en faciliter les progrès, par tous les moyens possibles. Or, cette expression : tous les moyens possibles, nous donne la latitude, pour ne pas dire le droit, sans en faire abus néanmoins, de présenter de temps en temps quelques observations en dehors de celles qui se rattacheront ordinairement, puisque c'est le principe fondamental, à la Faune et à la Flore du Nord de la France.

Partant de cette base, j'admets sans difficulté que le *Bombyx cynthia*, le ver à soie de l'Ailante, dont il a été question dans la dernière séance, trouve place quelquefois, bien qu'exceptionnellement, dans nos dissertations, que des articles spéciaux lui soient consacrés et soient même insérés dans les *Mémoires de la Société;* par les raisons majeures que cet insecte est d'une utilité incontestable, que son acclimatation n'est plus un simple fait à l'état d'expérimentation, dans certains points de la France, mais un fait accompli ; et que sa naturalisation elle-même n'est pas loin d'être réalisée. Dans tous les cas, nul ne peut méconnaître aujourd'hui que ce papillon est destiné, dans un avenir prochain, à doter le pays d'une richesse de plus, ce qui est le point capital.

Le *Bombyx cynthia*, quoiqu'il ne soit pas considéré comme lépidoptère français, est bien et dûment naturalisé français, par la force des choses, c'est-à-dire, des expérimentations, par sa propagation facile et croissante.

Numérisé par Google

sans le secours de l'homme, par son indigénéité plus que espérée aujourd'hui et même presque reconnue dans quelques contrées.

Peu importe alors, non pas uniquement au point de vue purement entomologique, mais à un point de vue synthétique et philosophique, que son introduction en France date de plus ou moins loin ; 50, 100, 200 ans ne font alors plus rien à son assimilation à d'autres Bombycides du pays, en présence du rang qu'occupe actuellement ce précieux sériciſère, chez nous, où il aura bientôt droit absolu de cité, au moins à l'égal du *Bombyx mori*, son congénère du mûrier, pareillement exotique, qui ne peut prétendre qu'à l'acclimatation, et jamais à la naturalisation.

Du jour où un Allemand, un Espagnol ou un Arabe, passez-moi cette comparaison, sont naturalisés Français, ils sont, de par la loi, parfaitement Français.

La naturalisation, pour ainsi dire faite, selon moi, du ver à soie de l'Ailante, ou vernis du Japon, ne doit donc pas plus faire question que celle de cet arbre sur lequel il vit et file son cocon, en plein air et en liberté.

L'arbre s'est acclimaté chez nous, depuis un siècle ou deux, je n'en sais rien au juste ; personne ne songe maintenant, à cause de sa grande et facile propagation, à le considérer comme exotique, bien qu'il n'ait pas cessé de l'être, en principe.

L'Ailante attendait, dans nos parages, son habitant principal, comme la Terre a attendu si longtemps le sien, l'Homme ! Le végétal précédant l'animal, c'est la loi primordiale du Monde.

Numérisé par Google

Telle plante ou tel être animé qui sont aujourd'hui encore étrangers, demain deviendront indigènes, c'est-à-dire seront considérés comme tels, quoique, bien entendu, ils ne soient pas destinés à figurer dans les catalogues des faunes ou des flores du pays. La consécration de plusieurs centaines d'années ne fait absolument rien à leur adoption d'une nouvelle patrie, ou mieux à l'agrandissement de leur patrie primitive. Lorsqu'ils s'y plaisent, s'y portent bien et s'y reproduisent facilement, c'est l'essentiel. Car, pour les végétaux comme pour les animaux, on peut appliquer ici ce vieil adage : *Ubi benè, ibi Patria*. C'est simplement la réalisation de la grande et universelle loi du progrès, ou, si l'on préfère, de la progression ascendante du bien au mieux, qui se manifeste dans toutes les œuvres de la création. Tout a été fait pour tous. Telles sont les prévisions de la bonne mère Nature, si inépuisable et si variée dans ses ressources fécondes?

Ainsi, le châtaignier et le cerisier nous viennent de l'Asie-Mineure ; le prunier est originaire de Syrie ; le pêcher, de Perse, et l'abricotier, d'Arménie ; enfin nous devons, comme chacun sait, la pomme de terre et le tabac au Nouveau-Monde.

Qui s'oppose donc à ce que ces plantes figurent dans nos flores indigènes, pourvu qu'on ait soin de rappeler que la France n'est pour elles qu'une patrie adoptive, une augmentation de territoire?

A peu d'exceptions près, la plupart des auteurs, et je comprends parfaitement leurs motifs, fort rationnels en principe, s'attachent à revendiquer l'origine exotique de

Numérisé par Google

toutes ces plantes, et d'une foule d'autres, — fruits ou fleurs, — comme la vigne et les céréales qui couvrent le pays et nous viennent également de contrées lointaines, pour les rejeter de leurs flores indigènes, puisque, effectivement, on ne peut méconnaître leur exoticité originelle. Mais, tôt ou tard, du moins j'en ai l'espoir, on arrivera à les indigénéiser, ou à les assimiler aux végétaux réellement indigènes.

Cela est tellement vrai que beaucoup de ces arbres fruitiers cités plus haut, quoiqu'ils soient cultivés depuis des siècles en France, ne figurent pas, comme indigènes, dans les nomenclatures de botanique du pays, malgré leur état complet d'acclimatation, qui est un droit de conquête ; par la raison qu'ils ne peuvent et ne pourront jamais se propager, je ne dis pas spontanément, pour ne pas faire abus de cette expression qui nécessiterait des explications longues et délicates, mais naturellement, par graines ou semences. Il leur faut absolument, indispensablement, la culture et les soins de l'homme ; car peu d'arbres, en effet, d'origine étrangère, se ressèment d'eux-mêmes, et retournent à l'état sauvage et primitif, ce qui constitue la naturalisation.

Ce qui vient d'être dit, à propos de botanique, s'applique également à la zoologie. Il est donc inutile de s'étendre davantage sur ce point de comparaison ; chacun sait que le cheval, le chien et le chat, dans leur état actuel de domesticité chez nous, ainsi que les gallinacés de nos basses-cours, sont des animaux d'origine exotique.

Peu de races d'hommes sur la terre sont demeurées

Numérisé par Google

autochthones ou aborigènes. L'homme lui-même n'est donc indigène presque nulle part.

Enfin, s'il est possible, jusqu'à une certaine limite, d'acclimater une infinité d'êtres vivants ou de plantes, je crois, pour ne pas être exclusif, qu'il est beaucoup plus difficile de les naturaliser d'une manière définitive et irrévocable.

Il en sera de même pour l'acclimatation et la naturalisation de certains insectes, à cette différence près pourtant, que le succès sera plus assuré, c'est-à-dire plus facile à obtenir pour eux, que dans le règne végétal ; car l'animal peut se soustraire, au moins en partie, aux vicissitudes de l'atmosphère, que la plante, elle, est forcée de subir.

Quant à les étiqueter indigènes ou exotiques, dans les classifications, par suite de convenances et de traditions scientifiques fort respectables, devant lesquelles on doit s'incliner, et qui ont assurément leur raison d'être, mais qui peuvent être modifiées, selon les temps et les lieux, cela ne saurait en rien amoindrir leur position présente de naturalisation et surtout leur utilité de transportation.

En résumé, et pour en revenir à notre sujet, après cette longue digression, faut-il attendre que le ver à soie de l'Ailante encombre nos magnaneries et nos manufactures de ses riches produits, pour désirer l'admission en France de ce beau papillon, comme indigène, ou indigénéifié par assimilation, si l'on veut, sans perdre de vue toutefois son origine exotique, qui est son histoire à lui, comme nous avons, nous, sans comparaison, notre histoire anthropologique ?

Numérisé par Google

Dans ce cas encore, grâce à la persévérance et aux savantes études de M. Guérin-Méneville, membre de l'Institut, et grâce aux recherches approfondies des sériciculteurs et des entomologistes modernes, je crois et j'espère qu'on n'attendra plus longtemps, sinon pour l'admettre dans nos catalogues de France, (ce qui je le répète, n'est qu'une hypothèse, un désir) au moins pour reconnaître et constater formellement son acclimatation et sa naturalisation absolues.

A quiconque a vu, comme il m'a été donné de l'admirer, à l'Exposition des insectes utiles et des insectes nuisibles, au Palais de l'Industrie, en 1864, des milliers de *Bombyx cynthia*, bien vivants, magnifiques, venant de sortir de leurs chrysalides, une idée a dû naturellement venir à l'esprit ; et cette idée, la voici : C'est que ce splendide lépidoptère est appelé à devenir définitivement et à tout jamais, dans certaines contrées favorables, dans un milieu entièrement à sa convenance, une acquisition pour la Faune du pays, sinon en principe, du moins en réalité.

Car enfin, il faut être logique : Si l'on refuse la naturalisation au *Bombyx cynthia*, sous prétexte de participation auxiliaire, de tutelle plus ou moins étendue, de la part de l'homme, dans la reproduction et dans la réglementation de la marche ascendante de son espèce ; à *fortiori* devrait-on la refuser plus obstinément encore, cette naturalisation, qui n'est qu'une simple acclimatation, pour le *Bombyx mori*, le ver à soie du mûrier blanc, le *Sericaria* ou le *Lasiocampus mori* des auteurs, comme on voudra l'appeler ; attendu que ce dernier,

Numérisé par Google

d'origine chinoise également, et que les historiens du Céleste-Empire, font remonter, sous le rapport de la soie qu'il donne, à une époque très-reculée, ne vit pas, dans nos climats, d'une manière naturelle et en plein air, comme son similaire, la chenille séricifère de l'Ailante ; car il faut l'élever, pour ainsi dire, à la brochette, lui choisir et lui préparer sa nourriture, son habitation, le chauffer à une température ambiante réglée, enfin assurer et diriger sa croissance par des procédés artificiels. Cependant le *Bombyx mori*, s'il n'est pas considéré comme indigène, figure néanmoins à peu près à ce titre, dans quelques-unes de nos classifications d'Europe ; ce séricaire du mûrier n'a donc sur celui de l'Ailante que sa priorité, son ancienneté d'introduction en France, mais non son acclimatation, et moins encore sa naturalisation, j'insiste sur ce point, puisqu'il ne peut vivre et se reproduire dans nos climats qu'à des conditions factices et minutieusement compliquées.

« La culture du mûrier, dit le docteur Chenu, dans » son *Encyclopédie d'Histoire naturelle*, Lépidoptères, » page 9, passa en Angleterre dès le quinzième siècle, » et de là se propagea rapidement. La marche de cet » arbre, et par conséquent de l'insecte qu'il nourrit, se » continua assez rapidement depuis cette époque, et, » dans ces derniers siècles, on vit la Belgique, la Prusse, » l'Allemagne, la Suède, et même quelques provinces » de la Russie, telles que le Caucase et l'Ukraine, » obtenir les cultures du mûrier et du ver à soie. »

Il est indubitable que le *Bombyx cynthia* ne peut que continuer la même marche progressive, pour son dé-

Numérisé par Google

veloppement complet, non seulement en France et en Europe, mais dans tous les pays de la Terre où l'Ailante pourra pousser ; et il est certain que cet avantage s'obtiendra avec plus de succès et de rapidité encore, pour lui, que pour le *Bombyx mori*, par la raison que la propagation de son espèce offre beaucoup plus de facilité et de certitude, puisqu'il s'élève seul, je le répète, d'après les lois ordinaires de la nature, et non artificiellement, avec le secours et la direction vigilante de l'homme, ce qui a lieu pour le *Bombyx* du mûrier.

Voilà pourquoi je trouve rationnel que le ver à soie du vernis du Japon ne soit plus traité comme un étranger en France ; qu'il soit au contraire, sous le rapport de son état mixte, qui deviendra sans doute bientôt un état réel d'indigénéité, considéré au moins sur le même pied d'égalité que le ver à soie du mûrier, qui n'est certes pas plus acclimatable que lui, et surtout qui n'est pas naturalisable (j'allais dire naturalisé) comme le *Bombyx cynthia*.

Ernest Cotty.

Amiens, 26 Octobre 1866.

APPENDICE.

Un fait remarquable vient de corroborer pleinement, et au-delà de toute espérance, les observations qui précèdent, au sujet du *Bombix cynthia*.

Le 3e trimestre 1866 des *Annales de la Société ento-*

Numérisé par Google

mologique de France, dans la séance du 26 septembre, et que je viens de recevoir en janvier 1867, contient ce qui suit :

— « M. Guérin-Méneville donne lecture d'une note, sur la naturalisation en France du ver à soie de l'Ailante ou *Bombyx cynthia*, insecte lépidoptère propre à la Chine :

» On sait que l'acclimatation et la naturalisation sont les deux modes par lesquels l'homme peut s'approprier l'usage des animaux et des végétaux utiles.

» L'acclimatation rend un animal ou un végétal propre à vivre et à perpétuer son espèce dans des lieux différents de ceux qu'il habitait d'abord ; mais elle ne peut avoir lieu sans le secours de l'homme, et c'est par elle qu'il a conquis la plupart des quarante-sept animaux domestiques qu'il possède sur toute la surface de la terre.

» Quant à la naturalisation, qui consiste à amener un être à vivre dans d'autres lieux, comme y vivent les espèces qui sont naturelles à ces lieux, sans le secours de l'homme et à l'état sauvage, elle est beaucoup plus rare, surtout chez les animaux, et je crois que l'on ne peut citer comme étant complétement dans ces conditions que le lapin qui, transporté du midi dans des pays plus septentrionaux, s'y est d'abord acclimaté et a fini par y vivre et s'y reproduire sans le secours de l'homme et comme les autres espèces indigènes.

» Tel est le cas du ver à soie de l'Ailante, que j'ai introduit en France en 1858. Cette magnifique espèce, élevée dans le nord de la Chine où sa soie à bon marché concourt à l'habillement des populations de ce vaste pays, est arrivée à ce haut degré d'acclimatation. Ainsi que nos espèces indigènes et sauvages, elle hiverne chez nous et s'y reproduit seule sans aucun secours ; en un mot, elle est *naturalisée*.

Numérisé par Google

» La preuve de cette naturalisation résulte d'un fait très-intéressant et très-remarquable qui m'a été signalé ces jours-ci par M. » Gillet-Damitte, inspecteur de l'enseignement primaire. Ce savant » agronome vient d'observer à Paris même, dans le jardin de M. » le curé de la nouvelle paroisse de Saint-Éloi, rue de Reuilly, 36, » un assez grand nombre (25 à 30) de chenilles du ver à soie de » l'Ailante (*Bombyx cynthia*) dévorant les feuilles des deux seuls » Ailantes qui existent dans ce jardin, et y tissant leurs cocons.

» Comme personne n'a apporté ces vers à soie dans le jardin de » M. le curé de Saint-Éloi, il est évident que des œufs ont été » déposés sur ces arbres par des papillons dont les cocons avaient » passé l'hiver dehors dans quelque plantation d'Ailantes destinée » à l'élevage de ce nouveau ver à soie, ou sur quelques-uns de ces » arbres cultivés dans les parcs et promenades de Paris et de ses » environs.

» Du reste, quelques observations analogues avaient déjà été » faites. On avait trouvé des œufs du *Bombyx cynthia* sur des Ailantes » assez éloignés des lieux où l'on élevait ce ver à soie, et je savais » qu'on avait rencontré des *cynthia* libres près d'Agen ; mais je » n'avais attaché qu'une médiocre importance à cette annonce. » Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et l'on peut dire que M. Gillet-» Damitte vient de constater de la manière la plus positive un fait » très-rare dans l'histoire des animaux, la *naturalisation* accomplie » en France d'un ver à soie de Chine, récemment importé, quand » nous n'en sommes encore, relativement au ver à soie ordinaire » du mûrier, et après des siècles, qu'à une simple acclimatation. »

« Au sujet de cette communication, diverses remarques sont » présentées, tendant toutes à démontrer la naturalisation du *Bom-» byx cynthia.* »

« M. L. Buquet dit qu'aux Ternes, dans un jardin de la rue des » Acacias, on a pris un papillon de cette espèce à l'état parfait. »

Numérisé par Google